

RÈGLEMENT DE JEU

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La Société LCS INTERNATIONAL SAS, dont le siège social est situé 8 RUE ADOLPHE SEYBOTH, 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro TI 399 625 128 (ci-après « le coq sportif »), organise pour sa marque Le Coq Sportif un jeu concours (ci-après « Jeu concours ») qui se déroulera du 15/07/2024 au 11/08/2024.

ARTICLE 2 : CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu concours est ouvert à toute personne ayant 16 ans ou plus, résidant en France Métropolitaine. La participation est ouverte à tous, sans condition d'achat et est limitée à une seule participation durant l'opération commerciale. Les participants mineurs doivent avoir l'accord de leurs parents ou représentants légaux pour participer au présent Jeu concours. La preuve de cette autorisation pourra être demandée par l'Organisateur.

Ne peuvent participer au présent Jeu concours :

- Les mandataires sociaux et employés de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle et notamment la société LCS INTERNATIONAL SAS ou sous contrôle commun avec elle ;
- Les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu concours ainsi que le personnel ;
- Les mandataires sociaux et employés des boutiques ainsi que les membres des familles et conjoints des personnes ci-dessus mentionnées (même nom de famille, même adresse postale).

La participation au Jeu concours vaut de plein droit acceptation expresse et sans réserve par le Participant notamment (i) des règles de déontologie en vigueur sur Internet (charte de bonne conduite...) ainsi que (ii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français, dont notamment les dispositions applicables en France en matière de jeu concours. En conséquence, le non-respect du présent règlement, notamment des conditions requises de participation, tout formulaire incomplet ou erroné, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou validé après le terme du Jeu concours, ou la violation des autres dispositions précitées entraînera l'invalidation de la participation. Les participations au Jeu concours seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

La participation au présent Jeu concours implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres Participants.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au respect des principes du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications utiles en ce qui concerne la validité des informations données par le Participant. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant au Jeu concours.

Pour participer, les Participants (ci-après les Participants/le Participant) doivent :

- Fournir un prénom, une adresse email, un code postal, une civilité
- Accepter le présent règlement
- Répondre à quatre (4) questions sur le Coq Sportif.
- Sélectionner l'un des 5 lots proposés (si 4 bonnes réponses données). Les lots sont ensuite attribués

au hasard. Chaque participant est autorisé à participer une seule fois pendant l'opération commerciale.

- Le Jeu concours sera relayé dans les boutiques Le Coq Sportif participantes, via de l'Acquisition Marketing ainsi que sur la boutique en ligne www.lecoqsportif.com.

Liste des boutiques participantes :

- 1 Place des Chapeliers, 13100 Aix en Provence
- CITADIUM 3ème étage 50-56 rue Caumartin, 75009 Paris
- 19 rue du Président E. Herriot, 69000 Lyon
- 1 rue Montmartre, 75001 Paris
- 121 Bd St Germain, 75006 Paris
- 12 rue d'Espagne, 64100 Bayonne
- Les Résidences du Port, 11 rue St Pierre, 83240 Cavalaire-sur-Mer
- 60 av de la Mer, 14390 Cabourg
- 4-6 rue Jean Jaurès, 35000 Rennes
- Centre commercial Polygone Riviera, 119 Av. des Alpes 06800 Cagnes sur Mer
- 75 rue Léon Gambetta 64500 Saint-Jean-de-Luz

Ne seront prises en compte que les participations respectant les exigences des stipulations des articles du présent règlement.

ARTICLE 3 : DOTATIONS

La dotation du Jeu concours est composée de cinq (5) lots différents dont :

- Une (1) journée découverte avec un (1) athlète du team Le Coq Sportif :
 - 1 x 1 journée découverte BMX Freestyle avec Laury Perez à Montpellier (1 gagnant)
 - 2 x 1 journée découverte Hockey sur gazon avec Viktor Lockwood à Lille (2 gagnants)
 - 3 x 1 journée découverte Basket fauteuil avec Sofyane Mehiaoui à Paris (3 gagnants)
 - 1 x 1 journée découverte Escrime avec Auriane Mallo à Paris (1 gagnant)

Le transport est à la charge du participant.

Les gagnants seront recontactés ultérieurement pour préciser la date, le lieu et le déroulé de la journée. La durée de cet échange pourra être adaptée selon le planning de l'athlète et ainsi durer moins d'une journée entière.

- Une (1) tenue complète de la collection Equipe de France d'une valeur de 500€.
Le gagnant sera recontacté ultérieurement pour communiquer son adresse postale pour l'envoi du lot.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune négociation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 4 : INFORMATION DES GAGNANTS ET RETRAIT DES LOTS

Les gagnants seront contactés par l'Organisateur par e-mail à l'adresse utilisée lors de la participation au Jeu concours dans un délai de 30 jours maximum après la fin du jeu afin d'y détailler les modalités.

Les lots physiques seront envoyés par voie postale à l'adresse communiquée par le gagnant à l'Organisateur dans un délai de 30 jours maximum après réception de l'adresse postale.

ARTICLE 5 : LITIGES ET RESPONSABILITÉS

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu concours, à l'écourter, à le proroger ou à en modifier les conditions. L'Organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas d'indisponibilité des lots, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot par un autre lot de valeur équivalente. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de l'utilisation, voire du négoce du lot par le gagnant.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation et exclut toutes garanties à l'égard des gagnants. En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement de Jeu concours, l'Organisateur recherchera une solution amiable du litige avec le(s) Participant(s). A défaut de règlement amiable, toute contestation relève de la compétence des tribunaux judiciaires.

ARTICLE 6 : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Dans le cadre du Jeu concours, les données personnelles suivantes du Participant seront sollicitées par l'Organisateur :

- Prénom
- Adresse mail
- Code postal
- Civilité

Dans le cadre du Jeu concours, les données personnelles suivantes des gagnants de la tenue Equipe de France seront sollicitées par l'Organisateur :

- Prénom
- Nom
- Adresse email
- Adresse postale

En cochant l'option, le Participant a donné son consentement pour le traitement de ses données personnelles, pour les finalités décrites au sein de la Politique de Confidentialité (lien ci-après <https://www.lecoqsportif.com/privacy>). L'Organisateur sera responsable du traitement des données personnelles précitées. Le présent Jeu concours est organisé via la société Adictiz, agissant en qualité de sous-traitant (qui se chargera de l'hébergement du Jeu concours). Les données personnelles seront collectées, stockées et consultées uniquement pour le déroulement du Jeu concours (étant précisé que les informations, a priori identiques, fournies par le participant dans le cadre de l'envoi de newsletters seront traitées et conservées conformément aux dispositions de la politique de confidentialité applicable).

Les destinataires des données dans le cadre du présent Jeu concours sont :

- les membres du département Marketing de l'Organisateur
- la société Adictiz

Les données personnelles du Candidat seront conservées pour la durée du Concours, y compris donc la phase de remise de prix pour les gagnants.

En vertu de la réglementation applicable, le Candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation ou d'opposition au traitement ainsi qu'un droit de portabilité de ses données personnelles. En conséquence le Candidat dispose du droit :

- d'accéder à ses données personnelles, notamment pour vérifier leur exactitude et leur exhaustivité ;
- de demander une rectification de ses données ; de s'opposer ou demander une limitation du traitement de ses données personnelles ;
- de recevoir ses données personnelles sous un format standard et structuré ;

- de donner des instructions sur le traitement de ses données après sa mort.

Pour tous les cas cités ci-dessus, le Participant devra envoyer un mail à l'adresse suivante : data.privacy@lecoqsportif.com

Par ailleurs, si le Participant n'est pas satisfait de la manière dont sont traitées ses données personnelles, il pourra introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DE CONCOURS ET COMMUNICATION

Le règlement du Concours est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite par courrier à l'adresse de l'Organisateur stipulée à l'article 1 du présent règlement. Les frais de connexion internet seront remboursés sur simple demande. Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent sur simple demande. Un seul remboursement par foyer sera admis (même nom, même adresse).

Toute modification ou interruption du Jeu concours ou modification du règlement fera l'objet d'un avenant.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de l'Organisateur à l'adresse indiquée à l'article 1 du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de répondre ou non à toute correspondance relative au Jeu concours.

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu concours à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu concours, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs, reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce, pour le monde entier.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon, passible de sanctions pénales.

La participation à ce Jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.